



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



ADHESION DE LA COMMUNE AUX SERVICES ADHERENTS DE RENOVATION ENERGETIQUE DES COLLECTIVITES DE L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OUEST-ESSONNE (ALEC OE) 2026-2028

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n°2025-152 du 25 juin 2025 du Conseil de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS), adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2026-2031,

Vu la délibération n°2019-09-080 du 26 septembre 2019 par laquelle la commune de Villebon-sur-Yvette a conventionné avec l'ALEC OE,

Vu la délibération n°2026-04-03 du 2 avril 2026 désignant Madame Nathalie PLUMAIL comme représentante de la Commune au sein des instances de l'ALEC OE,

Vu le catalogue des services aux collectivités "Adhésion à l'ALEC Ouest-Essonnes",

Considérant la volonté de la Ville de reconduire la démarche de déclinaison du PCAET de la CPS en Plan Climat à l'échelle locale,

Considérant que la convention d'objectifs conclue avec l'ALEC en 2019 est arrivée à échéance et la nouvelle formule de contractualisation proposée,

Considérant le rôle de l'ALEC OE en termes de conseil et d'accompagnement des Villebonnais dans leurs projets de rénovation énergétique,

Considérant le rôle de l'ALEC OE en termes d'assistance et de conseil aux Communes pour l'amélioration de leur patrimoine, la mise en œuvre de leurs politiques locales, et la mise en réseau avec les acteurs de la transition énergétique territoriale,

Considérant le rôle prédominant du secteur du bâtiment dans le réchauffement climatique, représentant plus de 50% des Gaz à Effet de Serre (GES) émis sur le territoire de la CPS,

Considérant que le dispositif proposé permet à la Commune de bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique et de conseils relatifs aux projets d'énergies renouvelables, notamment en matière d'installations photovoltaïques, de production décarbonée de chaleur et de froid, ainsi que de la réalisation d'études d'opportunité technico-économiques et d'une assistance à la recherche de financements et de prestataires,

Considérant que l'adhésion au service d'accompagnement à la rénovation énergétique offre à la commune un appui technique et financier pour l'optimisation énergétique de son patrimoine bâti, comprenant notamment l'analyse des consommations énergétiques, l'évaluation thermique des bâtiments communaux, l'élaboration de scénarios de travaux, l'assistance à la consultation des entreprises ainsi que l'identification et la mobilisation des aides financières disponibles,

Considérant que ce dispositif contribue à la réduction des dépenses énergétiques communales, à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et à l'atteinte des objectifs de transition écologique,

Considérant la nécessité de poursuivre le travail partenarial engagé avec l'ALEC OE,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,



Considérant la présentation à la Commission Ressources du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de Mme Nathalie PLUMAIL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion pour une durée de 3 ans de la Commune à l'offre de services "Rénovation énergétique" proposée par l'ALEC Ouest-Essonne telle que jointe à la présente délibération,

DECIDE de verser à l'association ALEC Ouest-Essonne pour chacune des années couvertes par cette convention (2026-2028), une cotisation financière à hauteur de 2 000 € par an avec la possibilité offerte de ne plus adhérer à l'issue de chaque année écoulée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER